

Annexe 1

MAILLANE

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Installation d'un distributeur de billets (DAB) au centre du village - aide au fonctionnement PFP : aucun autre financement	012976	15 614 EUR	70 %	10 930 EUR
TOTAL		15 614 EUR		10 930 EUR

TOTAL GENERAL**15 614 EUR****10 930 EUR**



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La commune de MAILLANE

représentée par Le Maire, **Monsieur SUPPO Joël**

et

le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

représenté par sa Présidente Madame Martine VASSAL,
autorisée par délibération de la Commission Permanente
du Conseil Départemental du 13 décembre 2019

Il est convenu de mettre en oeuvre les dispositions définies ci-après pour :

Le fonctionnement d'un distributeur automatique de billets (DAB) au centre du village

ARTICLE 1

Une aide financière du Département de **10 930 €** est allouée à la commune de Maillane pour aider au fonctionnement d'un distributeur automatique de billets (DAB) en centre-ville pour l'année 2020 soit un coût total de prestation de gestion du kiosque estimée à 15 614 € TTC.

ARTICLE 2

Le versement de la subvention sera effectué selon les modalités suivantes :

- **60%** soit **6 558 €** après signature de la présente convention et transmission du contrat de maintenance signé,
- **40%** soit **4 372 €** après production des justificatifs de paiements pour l'intégralité de l'année 2020.

ARTICLE 3

La commune de Maillane s'engage :

- à maintenir en bon état de fonctionnement le distributeur automatique de billets (DAB),
- à informer le Département en cas de modifications substantielles de l'automate.

ARTICLE 4

La commune de Maillane s'engage à informer le public et à faire apparaître l'action du Conseil Départemental par tous moyens de communication.

ARTICLE 5

A défaut d'une demande de versement du solde présentée dans les 18 mois suivant la délibération du Conseil Départemental, la subvention sera réputée caduque au 13 mai 2021.

Le Maire

**La PRESIDENTE du
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

SUPPO JOËL

MARTINE VASSAL

Annexe 3
Subvention de fonctionnement pour frais de gestion des distributeurs automatiques de billets (DAB)
Année 2020

N° programme	N° opération	Libellé de l'opération	Imputation (chapitre- fonction-article)	Engagement CP
13025	A CRÉER	Frais de gestion des DAB - SUBV FONCT 2020	65-71-65734	10 930 €